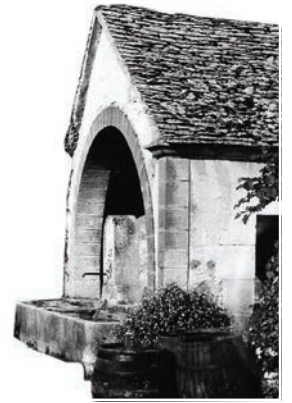




# *L'Echo des Sarmates*

Bulletin municipal de la commune de Salmaise  
(Côte d'Or)



numéro 10 - hiver 2012

## **Edito du maire**

Encore un hiver et déjà le numéro 10 de notre bulletin municipal qui, je l'espère vous permet régulièrement de suivre notre actualité qui porte sur des dossiers de fond très importants pour l'avenir de notre petite commune : le SPANC, l'aménagement foncier, la qualité de notre ressource en eau potable, l'avancée du projet de pôle scolaire, sans oublier l'entretien quotidien, le suivi des dossiers forestiers, l'utilisation au plus juste des finances locales et, bien sûr, le souci permanent du bien-être des habitants...

Ceci ne peut se faire sans une équipe volontaire et soudée sur laquelle je peux compter à tous les niveaux.

Vous avez pu vous en rendre compte : pris par des nouvelles fonctions importantes dans le cadre de ma vie professionnelle, j'ai été amené à modifier ma méthode de travail concernant la gestion communale de Salmaise .

Mais ce n'est pas pour autant que les affaires courantes en ont pâti. Je tiens donc tout particulièrement à dire un immense merci à mes deux adjoints, Joël Péchinot, qui, nouvellement retraité, viendra épauler Christiane Carrion. Ils ne ménagent ni leur temps ni leur peine (ni leur patience) dans la gestion quotidienne de la vie locale.

Je n'oublie par pour autant les autres conseillers qui ont tous un savoir-faire indispensable et précieux, Raphaël qui nous représente au SIVOS, Florence qui continue à faire un excellent travail dans l'élaboration de notre bulletin communal et dans les actions de communication, Nicole Mauro qui a pris possession de son nouveau bureau flambant neuf et va très bientôt y reprendre ses marques, Gaëtan et Jocelyne sans qui nos bâtiments et nos espaces communaux n'auraient pas le même éclat.

Je souhaite à toutes les salmaysiennes et à tous les salmaysiens une excellente année 2013.

Je vous donne rendez-vous le samedi 5 janvier à 19h pour nos traditionnels vœux.

Le Maire,  
Didier AUBERT

---

Mairie de Salmaise - rue des Ouches - 21690 Salmaise  
Tél : 03 80 35 84 99 - courriel : [mairie-salmaise@wanadoo.fr](mailto:mairie-salmaise@wanadoo.fr)  
Permanences : mercredi de 16h à 18h et vendredi de 15h à 17h  
Contact Monsieur le Maire: 06 10 66 24 21

## > SPANC : conclusions du rapport d'aide à la décision

La commune de Salmaise désire trouver la solution d'assainissement la plus judicieuse en terme d'investissement et de faisabilité. L'état des lieux réalisé par le SPANC permet de reprendre les données concernant les assainissements non collectifs présents sur la commune.

L'étude a été portée sur les 98 contrôles réalisés par le SPANC. A cet égard, nous vous remercions d'avoir reçu les agents du SPANC, autorisé l'accès à vos installations et répondu à leurs interrogations. Ces contrôles, particuliers à chaque parcelle, ont permis d'envisager la possibilité d'une pollution du milieu naturel alentours due aux importants rejets domestiques.

En effet, la disposition assez « entassé » du bourg de la commune, ainsi que la période (1970) à laquelle étaient mis en place les assainissements ; ont entraîné la réalisation d'assainissements majoritairement incomplets (77 %).

Parmi ces filières incomplètes, environ 73 % se rejettent dans les milieux hydrauliques superficiels et présentent des risques potentiels de pollution. De plus, lors du passage des techniciens sur le terrain, des odeurs ont été relevées en provenance du réseau d'eaux pluviales communales.

Concernant la faisabilité d'un assainissement sur la commune :

- × l'assainissement individuel requiert non seulement de l'espace, mais aussi une accessibilité des engins au terrain,
- × l'assainissement collectif représente un coût important à l'échelle de la commune.

A l'aide d'un tableau « des critères de choix d'un assainissement non collectif » il a été déterminé le degré de possibilité de réalisation d'un assainissement non collectif propre à chaque parcelle.

A ce jour, 37 % des habitations peuvent prétendre à l'installation de système d'assainissement individuel sans aucune contrainte. A l'inverse, 33 % des habitations n'ont quasiment aucune possibilité de mise en place d'un assainissement individuel, sans complications et surcoûts importants.

Afin de présenter à la population ces résultats de manière approfondie et déterminer en toute connaissance de cause quelle sera la solution retenue pour Salmaise tant en terme de faisabilité sur le terrain qu'en termes financiers une réunion publique sera organisée avec les responsables de ce dossier au début de l'année 2013.

## Protection de la ressource en eau : acquisitions de parcelles et signature d'un bail environnemental avec les agriculteurs

Comme indiqué dans notre précédent bulletin il est impératif pour la commune de Salmaise de protéger sa ressource en eau et, pour ce faire, elle doit acquérir 12ha40 de terres qu'elle va transférer sur le périmètre de protection rapproché de la source de Bonnevaux.

Des négociations sont en cours auprès de propriétaires prêts à vendre leurs terres à la commune pour une surface totale de 11ha environ.

En suite de quoi la commune souhaite signer un bail environnemental avec les agriculteurs exploitant la zone à protéger. Ce bail protecteur a été présenté aux personnes concernées le 4 décembre dernier et comprendra quatre points essentiels :

- × l'interdiction de cultiver du maïs et du colza,
- × l'implantation de 50% de la surface à des cultures peu consommatrices en intrant,
- × le suivi permanent de la Chambre d'Agriculture par l'intermédiaire de sa Cellule d'Animation Agricole pour la Protection de la Ressource en Eau (CAAPRE),
- × la décote du fermage.

Il convient de noter que cette mesure conservatoire primordiale inclut, dès début 2013, la réalisation d'une étude du bassin d'alimentation du captage afin de mettre en place un programme d'actions pertinent et pérenne.

Au vu de tout ce qui précède, **lors de sa séance du 30 novembre 2012**, le Conseil Municipal a pris une délibération visant à acquérir lesdites parcelles afin de les positionner sur le périmètre de protection et autoriser le maire à demander les subventions afférentes à hauteur de 60% pour l'agence de Bassin, 20% pour le Conseil Général et un Prêt à Taux Zéro de 20 % remboursable par les fermages.

### > Aménagement foncier : affectation des parcelles

Début décembre, les propriétaires fonciers salmائيens ont été invités à se rendre à la mairie pour prendre connaissance du projet de nouveau parcellaire proposé par le géomètre et de faire leurs observations sur ce dernier.

Globalement l'aménagement foncier proposé a reçu un avis favorable. Les propriétaires et les exploitants ont pu faire part de leurs réclamations qui seront examinées prochainement avant de passer à la

phase d'aménagement définitive avec la création des chemins desservant l'intégralité des parcelles et des espaces environnementaux préconisés.

La commune souhaite néanmoins acquérir quelques parcelles supplémentaires afin de positionner l'intégralité de ses propriétés foncières sur le périmètre de protection de la ressource en eau (*voir ci-dessus*).

## > Présence de pesticides dans l'eau potable : une situation préoccupante mais non alarmante

Comme nous vous l'indiquions dans notre dernière édition la qualité de l'eau potable à Salmaise a été mise sous haute surveillance. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour laquelle la Commune souhaite tout mettre en œuvre pour préserver cette ressource si précieuse pour chacun d'entre nous.

Le prélèvement réalisé le 6 décembre 2012 sur le réseau dont vous avez la charge (lieu exact :M ANDRIESSEN Johannes) a montré la présence de pesticides :

- Atrazine déséthyl déisopropyl à un taux de 0.09µg/l,
- Clomazone à un taux de 0.03 µg/l,
- Atrazine déséthyl à un taux de 0,03 µg/l,
- **Dimétachlore à un taux de 0,25 µg/l,**
- Hydroxyatrazine à un taux de 0,03 µg/l,
- Acétochlore à un taux de 0.03 µg/l,
- **Bentazone à un taux de 0,20 µg/l.**

Deux paramètres ne sont donc pas conformes à la valeur limite fixée par la réglementation française à 0.1 µg/l, pour chacune des substances.

**Il convient d'en informer la population.**

Un recontrôle sera programmé en janvier pour suivre l'évolution des paramètres.

Vous pouvez prendre connaissance ci-dessus des derniers résultats qui nous ont été transmis par l'Agence Régionale de Santé (ARS) suite à un prélèvement opéré le 6 décembre dernier. Un autre est programmé en janvier.

Il est toutefois préoccupant de constater que le Dimétachlore et le Bentazone dont la valeur n'est pas conforme à la limite fixée sont issus d'un herbicide à colza qui, selon les agriculteurs n'aurait pas été utilisé sur le périmètre rapproché. Mais des cultures de colza existent dans le périmètre éloigné. Plus préoccupante est la présence d'Atrazine déséthyl déisopropyl (molécule de dégradation de l'atrazine) qui si elle dépassait la valeur de 0.10µg (comme ce fût le cas le mois dernier avec 0.11µG) conduirait l'ARS à nous interdire la consommation de notre eau. Nous envisageons donc la mise en place d'un équipement (filtre à charbon actif) qui pourrait faire revenir notre eau conforme à la réglementation. Des devis sont en cours. Estimation d'un minimum de 20 000€.

En attendant l'étude de bassin d'alimentation qui définira plus finement l'origine de l'eau, le Conseil municipal, lors de sa **séance du 30 novembre 2012**, a décidé de demander une dérogation temporaire aux limites de qualité de l'eau d'une durée de trois ans, ce qui nous permettra de prendre toutes les mesures de préservation nécessaires de notre captage en collaboration avec tous les agriculteurs concernés.

## > Subventions aux associations, partenaires des initiatives locales

Lors de sa séance du 30 novembre 2012, le Conseil municipal a renouvelé un certain nombre de subventions aux associations qui, rappelons-le, demeurent les principaux partenaires des communes.

Il convient tout particulièrement de saluer la participation de l'ACL à hauteur de 1000 € aux travaux de peinture de la salle des associations située au rez-de-chaussée de la Croisée de Sarmates.

Il est rappelé que les subventions sont versées uniquement aux associations qui en ont fait la demande préalable. Merci d'y penser pour l'année prochaine.

Piscine	76 €	FNACA	45 €
Association Culture et Loisirs	76 €	Pompiers de Verrey	45 €
Amis des Salmaise	76 €	Inter-association	40 €
Essor des Vallées de l'Auxois	60 €	Pompiers de Saint-Seine	30 €
Anciens Combattants	45 €	Foot de Verrey	30 €

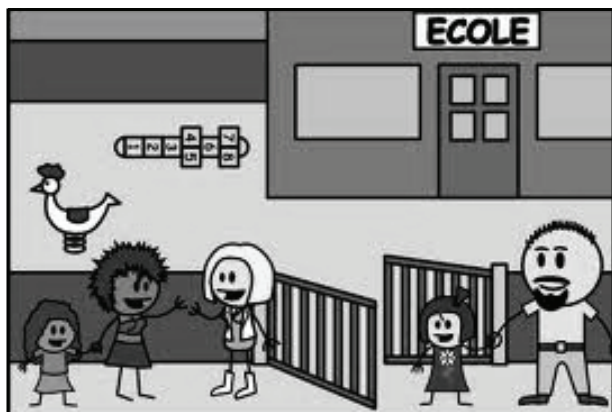
## > ONF : destination de la coupe 22r

Pour les connaisseurs : la vente par les soins de l'ONF de la coupe 22r se fera en 2013. La vente des arbres de futaies affouagères sera réalisée 2015. La délivrance aux affouagistes du taillis, des houppiers et des petites futaies non vendues de cette coupe interviendra en 2013.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 24 août 2012 a fixé le prix de vente en cession à 4,50 € HT le stère. Il conviendra de respecter les délais suivants :

- \* abattage du taillis et des petites futaies : 30 avril 2015
- \* vidange du taillis et des petites futaies : 30 septembre 2015
- \* façonnage des houppiers : 30 avril 2015
- \* vidange des houppiers : 30 septembre 2015

Faute par les affouagistes d'avoir respecté les délais ci-dessus, il seront considérés comme ayant renoncé à leur lot d'affouage (loi du 04/12/1985).



## Pôle scolaire intercommunal de Verrey-sous-Salmaise le dossier avance

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS), en plus de ses missions ordinaires, a choisi de construire un pôle scolaire à Verrey-sous-Salmaise. Ce projet a obtenu l'accord de l'Education nationale et du Conseil général.

Les travaux vont débuter prochainement, en janvier 2013 .

Le Sivos , après appel d'offres a retenu le cabinet d'architecte TRIA de Dijon. Un bâtiment de plain-pied , regroupant la classe maternelle, les deux classes élémentaires, une future probable 4° classe, une salle bibliothèque et salle informatique, une salle pour le périscolaire, un restaurant scolaire et sa cuisine et enfin une grande salle de motricité. Le bâtiment sera bien entendu accessible aux personnes en situation de handicap. Il sera conforme aux normes environnementales BBC (bâtiment basse consommation).

Le mode de chauffage choisi est la géothermie, qui pour un surcoût modéré permettra d'utiliser une ressource constante et gratuite, et donc limitera les coûts de fonctionnement.

L'accès des véhicules de sécurité, d'un minibus ainsi qu'une aire de dépôt minute sont prévus.

Le terrain choisi est situé derrière le terrain de football à Verrey . Des fondations spéciales seront effectuées en rapport avec la nature du terrain. Le permis de construire est accordé, en accord avec les Bâtiments de France.

Les coûts globaux de cet équipement sont maîtrisés et correspondent à l'étude initiale . Ils s'élèveront environ à 1 500 000 euros avant subvention .

Nous aurons très bientôt pour nos élèves un équipement performant permettant un enseignement moderne et de qualité.

Cela favorisera la cohésion de l'équipe éducative, de la mutualisation des équipements culturels, sportifs pour l'école et le péri scolaire, tout en permettant des économies de fonctionnement.

La fin des travaux est prévue au plus tôt pour janvier 2014 .



## Villes et villages fleuris 2012

### Salmaise une nouvelle fois au palmarès

Dans le cadre du salon Cité 21 au Congrexpo de Dijon, Salmaise s'est à nouveau vue distinguée lors de la remise des prix du concours 2012 des villes et villages fleuris et, surtout, a progressé de deux places par rapport à 2011 en passant à la 7<sup>ème</sup> place dans la catégorie des communes de 100 à 200 habitants.

Une belle remontée à encourager et pérenniser grâce à l'effort de tous pour l'embellissement des abords des maisons mais aussi grâce au travail de Gaëtan Péchinot assidûment secondé dans sa tâche par Christiane Carrion.

Merci de participer à la valorisation paysagère de notre commune et de nos villages en général puisque la Côte d'or s'est vue réattribuer le label de « Département Fleuri » pour une durée de 5 ans.

## > Carnet 2013 : décès, naissance et..... mariages !

Nous avons eu la tristesse de voir partir cette année Brigitte, la compagne de Marc Morisot et Andrée Pacot qui est allée rejoindre son Ernest. Nous réitérons toutes nos condoléances aux familles.

Luca Boudier a vu le jour fin octobre pour le plus grand bonheur de sa sœur Lisa et de ses parents Marina et Jean-François. Bienvenue à ce nouveau petit salmaisien.... D'autres bébés, du côté de la rue de la Grange des Biches sont attendus en début d'année... Bon courage aux futures mamans pour les dernières semaines...

Pas moins de cinq mariages ont été enregistrés en 2012 à Salmaise, sans doute un record qui n'est pas prêt d'être battu dans notre petite commune :

- × le 28 avril fut célébré le mariage d'Emilie Charmetant et de Romain Chambre à qui nous adressons toutes nos félicitations,
- × Anne Groseil et Denis Péchinot se sont dit oui devant les yeux émerveillés de Clémentine le 15 septembre. Tous nos vœux de bonheur à tous les trois,
- × puis dès la semaine suivante, Monsieur le Maire a eu l'honneur d'unir pour le meilleur et pour le pire Amélie Auvert et Nicolas Rotondo. Là encore nous leur souhaitons beaucoup de bonheur,
- × le 6 octobre c'est Marie-Alix Delarue et Baptiste Masson qui ont été mariés par Joël Péchinot. Une salmaisienne pure souche quitte son village d'enfance. Elle va nous manquer même si Hauteroche est dans la banlieue salmaisienne et que l'on peut s'y rendre aisément en voiture, en vélo ou même à pied (maman a testé !),
- × et enfin, le 24 décembre, Agathe Labaye est devenue l'heureuse épouse d'Elie Chevignard, juste à temps pour terminer en beauté cette année nuptiale...

# L'actualité de nos associations locales....

---

## Association Culture et Loisirs (ACL)

Association de promotion des loisirs et de la Culture, elle organise chaque année des soirées conviviales, des balades, des spectacles et surtout la traditionnelle Foire Artisanale et aux Produits régionaux. Elle est présidée par Mariette Aubert.

Elle se réunira en assemblée générale le **samedi 23 février à 20h** à la Croisée des Sarmates. Venez nombreux.



## Association « Les Amis de Salmaise »

L'association rassemble amis, habitants et visiteurs. Elle a pour mission essentielle de contribuer à la conservation et à la mise en valeur du site, du patrimoine architectural et de l'aspect pittoresque du village .

Elle se réunira en assemblée générale **début mars** à la Croisée des Sarmates.



nous vous invitons, comme chaque année, à vous joindre à nous lors de la traditionnelle cérémonie des vœux du Conseil municipal

**samedi 5 janvier 2013 à 19h**  
**Croisée des Sarmates**

**Au cours de cette cérémonie l'ACL présentera également ses vœux et le programme de ses animations 2013**